



## KINNEAR'S MILLS

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 4 mars 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents, les conseillers:

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon  
Siège no 2, M. Roger Gosselin  
Siège no 3, Mme Joanne LaBranche  
Siège no 5, M. James Allan  
Siège no 6, Mme Michelle Blais

Est absente, la conseillère:

Siège no 4, Mme Marisol Brochu

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard.

Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

### **Ouverture de la séance**

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2024-03-039 Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**4. Adoption de procès-verbaux**

**5. Administration générale et trésorerie**

5.1 Adoption des comptes du mois

5.2 Versement des subventions et autorisation des dépenses aux divers comités

5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

5.4 Renouvellement de l'assurance dommages pour 2024-2025

5.5 Liste des contrats de l'année 2023 de plus de 25 000 \$

5.6 Contribution de la municipalité au financement du complexe multisports intérieur du Cégep de Thetford

5.7 Offre de service - PG Solutions

5.8 Désignation - Responsable Règlement relatif à la démolition d'immeuble

5.9 Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches

5.10 Inscription des membres du CCU - Formation obligatoire

5.11 Cadet de la MRC

5.12 Inscription - Tournée de zones 2024 ADMQ

5.13 Offre de service - Sanitaire Fortier

5.14 Défi pissenlits

5.15 Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches - Signature de l'entente intermunicipale

5.16 Inscription - Conférence virtuelle URLS

## **12. Législation**

12.1 Adoption du règlement numéro 517 abrogeant les règlements numéros 448 et 449 sur la prévention des incendies

12.2 Adoption du règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble

## **14. Varia**

14.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

## **15. Période de questions**

## **16. Clôture et levée de la séance**

**SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2024-03-040 Séance ordinaire du 5 février 2024**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2024-03-041 Adoption des comptes du mois**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

**Chèques : 8 058.97 \$**

**Autres paiements effectués par la directrice générale : 130 177.12 \$**

**Grand total des paiements: 138 236.09 \$**

**ADOPTÉE**

**2024-03-042 Versement des subventions et autorisation des dépenses aux divers comités**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire soutenir les comités sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les versements des subventions et les dépenses suivantes soient autorisées aux comités de la municipalité en 2024:

- Une subvention de 16 000 \$ au Comité des loisirs;
- Une subvention de 3 500 \$ au Comité d'embellissement;
- Une subvention de 15 000\$ au Comité Héritage Kinnear's Mills;
- Une subvention de 5 000 \$ au Comité LOL 559 (Loyal Orange Lodge) .

**ADOPTÉE**

**2024-03-043 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 177 058 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes,

dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales;

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills informe le ministère des Transports qu'elle a alloué les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été.

**ADOPTÉE**

**2024-03-044    Renouvellement de l'assurance dommages pour 2024-2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une proposition d'assurance par la Mutuelle des municipalités du Québec;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité renouvèle son contrat d'assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 16 360,90 \$ incluant les taxes, pour la période du 1er mars 2024 au 1er mars 2025.

**ADOPTÉE**

**2024-03-045    Liste des contrats de l'année 2023 de plus de 25 000 \$**

En vertu de l'article 961.4 du Code Municipal du Québec, la municipalité a l'obligation de publier sur son site internet au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (2023), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. La directrice générale et greffière-trésorière informe que la liste des contrats sera publiée sur le site internet de la municipalité dans le délai requis.

**2024-03-046    Contribution de la municipalité au financement du complexe multisports intérieur du Cégep de Thetford**

**ATTENDU QUE** le conseil des maires de la MRC des Appalaches a résolu en novembre 2021 que les municipalités de la MRC participeraient au financement du projet de construction d'un complexe multisports intérieur du Cégep de Thetford;

**ATTENDU QUE** le conseil des maires de la MRC des Appalaches a précisé le niveau d'engagement financier de la MRC à la hauteur de 4M \$ sur un projet estimé de 12,8 M\$ lors de la séance du conseil du 7 février dernier;

**ATTENDU QUE** la contribution pour la municipalité de Kinnear's Mills s'élève à 28 757.98 \$ ou 2 017.40 \$ par an pendant 25 ans;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills paie sa contribution en un seul paiement, soit 28 757.98 \$.

QUE la municipalité de Kinnear's Mills utilise les surplus accumulés afin de faire le paiement.

**ADOPTÉE**

**2024-03-047 Offre de service - PG Solutions**

---

**ATTENDU** l'offre de service de PG Solutions concernant le portail de données immobilières, reçue le 12 février dernier;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de PG Solutions concernant l'ajout du module du rôle d'évaluation en ligne, sans aucun frais pour l'installation, ni de frais annuel, et ce, sans recevoir de retombée économique des transactions engendrées par ce service.

**ADOPTÉE**

**2024-03-048 Désignation - Responsable Règlement relatif à la démolition d'immeuble**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills adopte le Règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble séance tenante;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal doit désigner un fonctionnaire responsable de l'administration de ce règlement;

**ATTENDU QUE** Mme Marie-Pier Drolet agit à titre d'inspecteur en urbanisme pour la municipalité de Kinnear's Mills;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE madame Marie-Pier Drolet soit désignée fonctionnaire responsable de l'administration et de l'application du règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble.

**ADOPTÉE**

**2024-03-049 Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches**

---

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant

sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

**ATTENDU QU'**il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills possède actuellement la compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC des Appalaches par les municipalités d'Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli, East Broughton, Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jean-de-Bréboeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Broughton (municipalités participantes);

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a adopté, à son conseil du 17 janvier 2024, une résolution d'intention de délégation de compétence de la collecte sélective.

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a fait parvenir l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Michelle Blais**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Kinnear's Mills l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la MRC des Appalaches et aux 19 municipalités locales de ladite MRC.

**ADOPTÉE**

**2024-03-050 Inscription des membres du CCU - Formation obligatoire**

---

**ATTENDU QU'**à partir du mois de juin 2024, les membres du comité consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à inscrire les membres du CCU de la municipalité de Kinnear's Mills à la formation nommée CCU : Mode d'emploi, au montant de 160.00 \$ par inscription.

**ADOPTÉE**

**2024-03-051 Cadet de la MRC**

---

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches en partenariat avec la Ville de Thetford offrent la possibilité aux municipalités de réserver une banque d'heures pour le service de sensibilisation faite par des cadets de la sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal aimerait obtenir ce service lors de la Fête de la pêche ainsi que lors de la soirée musicale estivale;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal autorise un budget de 1 000.00 \$ pour l'année 2024 afin d'utiliser les services des cadets de la sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

**2024-03-052 Inscription - Tournée de zones 2024 ADMQ**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de zone permet aux directeurs généraux de maintenir à jour leurs connaissances et d'échanger sur leur réalité commune;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la directrice générale soit autorisée à participer au colloque de Zone, le 24 avril prochain au manoir du Lac William. Les frais d'inscription de 385 \$ ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2024-03-053 Offre de service - Sanitaire Fortier**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills offre la cueillette des gros rebuts une fois par année;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal accepte le taux applicable de 143.00 \$ /tonne métrique, incluant la taxe de redevance gouvernementale, plus taxes (TPS/TVQ) pour la disposition des encombrants au centre de tri de Sanitaire Fortier. La cueillette aura lieu le 20 mai 2024.

Toute collecte effectuée avant le 20 mai par Services Sanitaires Denis Fortier ne sera pas payée par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2024-03-054 Défi pissenlits**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills est membre de *Municipalité amie des abeilles* ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est sensible à la présence des pollinisateurs sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** le conseil demeure toutefois conscient que la municipalité est un endroit touristique et qu'il est difficile pour la municipalité de retarder, sur les terrains municipaux, la première tonte à la fin de la floraison du pissenlit;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil sensibilise les citoyens afin de ne pas couper les pissenlits avant la fin de la floraison.

QUE le conseil invite les citoyens à participer au défi pissenlits via le journal municipal, l'infolettre et le publipostage.

**ADOPTÉE**

**2024-03-055 Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches - Signature de l'entente intermunicipale**

---

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

**ATTENDU QU'**il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;



**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC des Appalaches par les municipalités d'Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli, East Broughton, Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jean-de-Bréboeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Broughton (municipalités participantes);

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a adopté, à son conseil du 17 janvier 2024, une résolution d'intention de délégation de compétence de la collecte sélective.

**ATTENDU QUE** la MRC a fait parvenir une entente ayant pour objet la délégation à la MRC des Appalaches de la compétence des municipalités participantes en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables.

**ATTENDU QUE** les municipalités participantes ont signé l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

**ATTENDU QUE** l'entente sera en vigueur au moment de la signature de la MRC des Appalaches;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Michelle Blais**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la MRC l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

De transmettre copie de la présente résolution aux 19 municipalités locales de ladite MRC.

**ADOPTÉE**

**2024-03-056 Inscription - Conférence virtuelle URLS**

---

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice au développement est responsable du camp de jour;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire pour les employés d'être bien outillés dans la réalisation des projets de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'unité régional de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches offre une conférence virtuelle ayant comme mission de développer des stratégies concrètes pour accompagner et motiver les jeunes travailleurs.euses des camps de jour;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

D'autoriser l'inscription de la coordonnatrice au développement à la conférence virtuelle du 13 mars prochain, au montant de 40 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**2024-03-057 Adoption du règlement numéro 517 abrogeant les règlements numéros 448 et 449 sur la prévention des incendies**

---

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 517 abrogeant les règlements numéros 448 et 449 sur la prévention des incendies a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 4 juillet 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 517 abrogeant les règlements numéros 448 et 449 sur la prévention des incendies.

**ADOPTÉE**

**2024-03-058 Adoption du règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble**

---

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 4 juillet 2023;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble.

**ADOPTÉE**

**2024-03-059 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

---

**CONSIDÉRANT** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR: M. Roger Gosselin**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE**

#### **Période de questions**

---

**M. Patrick Côté**

- Incident survenu le 3 mars 2024, camion renversé à cause du chemin glacé ;
- Mauvais entretien général des chemins l'hiver et l'été ;

**Mme Angèle Poirier**

- Rehausser les routes ;

**2024-03-060 Levée de la séance**

---

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE cette séance soit levée à 20h12.

**ADOPTÉE**

---

Marquis Bédard  
Maire

---

Alexandra Gosselin  
Directrice générale/greffière  
trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 MARS 2024.